



**COMPTE RENDU CGT DE LA CAP DES SGM
DU 26 NOVEMBRE 2015 A PARIS LA DEFENSE**

PRESIDENTE : MME THORIN

MEMBRES ADMINISTRATION :

MME THORIN-ADJOINTE SOUS DIRECTEUR-MGS
MME TROMBERT-DRH -MMGS3
MME GENTY- DRH-MGS3
MME BOYER-DRH-GAP41
MME JOYEUX – ALAZET -MGS3
MR LEVERT –DIRM SA
MME RENOUARD-DAM
MME BOUCHARD – ENIM
MME LEMESLE – DIRM MEMN
MME RUBIETTO -CHEF PÔLE MGS2
MME TANCHOU-SOUS DIRECTRICE ACTIVITES MARITIMES
MR GUISLAIN - ENIM

REPRESENTANTS PERSONNELS :

MR PUJOL CGT
MR MONNIER CGT
MR PERON CGT
MME LESTRADE CGT
MR MARTRANCHARD FO
MR FERNANDEZ FO
MR MAILLARD CFDT UNSA
MR DUPONTREUE CFDT-UNSA
MME TOUDIC CFDT-UNSA
MME ONCHALO FSU
MR BOSSEE FSU

La réunion commence à 9H30 Le quorum étant atteint, la présidente déclare la CAP ouverte :
La CGT a lu et remis à l'administration la déclaration liminaire que vous trouverez en pièce jointe.

Désignation d'un secrétaire adjoint parmi les membres représentants personnels :

MR BOSSEE FSU

APPROBATION DES PV :

CAP électronique du 30 juin 15 : Approuvée à l'unanimité

SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION DE LA MER

Fédération Nationale de
L'Équipement et de l'Environnement



Adhérent à l'Union Générale
des Fédérations de Fonctionnaires

MOBILITE :

Spécialité DSAM

NUMERO DE POSTE	DESIGNATION	NOM PRENOM PERSONNEL MUTE	OBSERVATION
177760	DIRM LE HAVRE GESTIONNAIRE RH	JEAN-MARIE SOMOROWSKI	

Spécialité NAV /SEC

NUMERO DE POSTE	DESIGNATION	NOM PRENOM PERSONNEL MUTE	OBSERVATIONS
177573	DIRM-SA VR GABIAN AGENT MACHINE	PHILIPPE DURANTE	MUTATION AU 01/04/16
177577	DIRM-SA VR GABIAN AGENT PONT	THIERRY YHUEL	
177687	DDTM20 ULAM2 B	JEAN-DAVID DUHAUDT	
177729	DIRM MEMN AGENT MECANICIEN PAM THEMIS	NON POURVU	POSTE NON VACANT JUSQU' AU 30 MAI 16
177582	DIRM NAMO AGENT CUISINIER SUR L IRIS	NON POURVU	NON VACANT
177583	DIRM NAMO AGENT PONT SUR L IRIS	JEAN-LUC DERRIEN	MUTATION AU 1ER MAI 16
177585	DDTM62 ULAM	JOSE LENOIR	MUTATION AU 30/12/15 SOUS RESERVE OUVERTURE COMPTEUR SERA EN DETACHEMENT DANS LE CORPS DES SGM. SOUS RESERVE APTITUDE MEDICALE ET FORMATION

SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION DE LA MER

Fédération Nationale de
L'Équipement et de l'Environnement



Adhérent à l'Union Générale
des Fédérations de Fonctionnaires

177587	DDTM62 ULAM	NICOLAS BLANCPAIN	MUTATION AU 30/12/15 SOUS RESERVE OUVERTURE COMPTEUR SERA EN DETACHEMENT DANS LE CORPS DES SGM. SOUS RESERVE APTITUDE MEDICALE ET FORMATION
177730	DIRM LE HAVRE VR ARMOISE AGENT PONT	NON POURVU	NON VACANT
177731	DIRM LE HAVRE VR ARMOISE AGENT MACHINE	SYLVIE ROUSSEL	SOUS RESERVE DE LA VACANCE DE POSTE AU 01/03/16 MAXIMUM
177733	DIRM LE HAVRE VR ARMOISE AGENT PONT	NON POURVU	NON VACANT

DETACHEMENT DANS LE CORPS DES SGM :

MR YANN CALLEC : Détachement renouvelé à compter du 1^{er} mars 2016.

MR LESQUARNEC : Détachement renouvelé (pour info)

INTEGRATION DANS LE CORPS DES SGM :

MR ERWAN GENTRIC est intégré dans le corps des SGM à compter du 1^{er} septembre 2015.

MME LYDIE GUERIN BAIZEAU est intégrée dans le corps des SGM à compter du 1^{er} septembre 2015.

MR CYRIL LELANDOIS est intégré dans le corps des SGM à compter du 1^{er} novembre 2015.

MME LE SCODAN CATHERINE est intégrée dans le corps des SGM à compter du 1^{er} février 2015.

MR JOSE MAILLOT est intégré dans le corps des SGM à compter du 12 août 2015

MME PICOT : Réintégration dans le corps des SGM (pour info).

CHANGEMENT DE SPECIALITE EN NAV SEC :

DOURNEL PASCAL : avis défavorable

AVANCEMENTS A COMPTER DU 1ER JANVIER 2016 :

SYNDICS DE 1ERE CLASSE : TAUX PRO/PRO : 20 %. 7 PROMOUVABLES 2 PROMUS (1NS et 1 DSAM)

MR GERVAIS ALAIN DDTM14 ULAM

MME NAULLEAU CONSTANCE ENSM

Nous devons faire face à une baisse du taux « PRO/PRO » 20 % pour 2016 : au lieu de 25 % pour 2015. L'administration dit : « nous avons limité les dégâts », ce que nous contestons.

La CGT de la mer fait remarquer que les agents au grade de base ont les traitements et les déroulements de carrière les plus faibles dans ce ministère

L'administration répond qu'avec l'application de « Parcours Professionnels Carrières Rémunération » les agents à l'échelle 3 (syndics de 2ème classe) à ce jour passeront à l'échelle 4 (syndics de 1ère classe) à compter du 1^{er} janvier 2017 automatiquement.



Pour le SNPAM-CGT, cette mince avancée ne fait pas le compte ! Elle est contrebalancée par un allongement de la durée de carrière pour arriver à l'échelon sommital de chaque grade. Ces saupoudrages de points ne construisent pas un réel déroulement de carrière. Avant tout, nous exigeons une revalorisation du point d'indice bloqué depuis 2010 et une véritable négociation sur la reconstruction des grilles « PARODI » qui prennent en compte notre ancienneté dans la fonction publique. Pour rappel, ces grilles déterminent, par grade, le nombre d'échelons, leur durée, et un indice de traitement est attribué à chaque échelon. Ces grilles sont le fondement du calcul des traitements dans les trois versants de la fonction publique

SYNDICS PRINCIPAUX DE 2EME CLASSE : TAUX PRO/PRO : 17 %. 83 PROMOUVABLES 14 PROMUS (4 NS ET 10 DSAM)

MME BADOUAL CLAIRE ENIM ST MALO
MR BONNIN BRUNO ENIM PAIMPOL
MME CHEVREL LAURENCE ENIM LORIENT
MME ESTRUCH PATRICIA DIRM MEDITERRANEE
MR FERNANDEZ GABRIEL DDTM66 ULAM
MR GAROCHE LENAÏG DDTM 22 ULAM
MME LETERRE GWLADYS DIRM MEMN
MME LE TEXIER MARIE-MADELEINE ENIM PAIMPOL
MR LUISSINT CHARLY DM GUADELOUPE ULAM
MME MALARDE GAELLE DDTM 56 SAM
MME ORGERON CATHERINE DIRM SA LPM LA ROCHELLE
MME PATUREAU ADRIENNE DDTM 33
MR REBILLARD JEAN-PIERRE DIRM NAMO
MR ROUSSELET PASCAL DIRM MEMN PAM THEMIS

Nous avons pour 2016 4 postes en moins qu'en 2015 pour l'avancement à ce grade avec un maintien du taux « PRO/PRO ». La CGT de lamer dénonce cette situation et revendique une agmentation des taux afin de permettre à chacun un juste déroulement de carrière.

SYNDICS PRINCIPAUX DE 1ERE CLASSE : TAUX PRO/PRO : 20 % 115 PROMOUVABLES 23 PROMUS (4 NS ET 19 DSAM).

MR CAILLAT MARC DIRM NAMO
MR COSSARD SYLVIANE DDTM76
MME DELACOURT VERONIQUE DDTM 62
MME DERVILLY BRIGITTE ENIM
MR FAVENNEC JEAN PHILIPPE DDTM 64
MR FASSI THIERRY DDTM 34 ULAM
MME GUIHO MERRER MARIE CLAUDE LPM PAIMPOL
MME HUBERT ANNIE DGITM
MME IRARTE FRANCOISE DIRM SA
MME KERZERHO REGINE DRAM RENNES CENTRE FRANCOIS TOULLEC
MR LE BERRIGAUD THIERRY DIRM MEMN PAM THEMIS
MME LE DOEUFF FREDERIQUE ENIM LORIENT
MME LEMUR MIREILLE ENIM PAIMPOL
MME MARCHEGAY ISABELLE ENIM ST MALO
ME NAEL PIERRICK DIRM MED VR MAUVE
MME OULD SAID PATRICIA DDTM 13
MME SANCEO MARTINE DDTM 29



MME SCHLOTTER MARIA DOLORES ENIM LORIENT
MME THOMAS LOUISETTE DM GUADELOUPE
MME TROPPE SYLVIE DIRM NAMO
MME VUARRIER PASCALE DDTM 83
MME YONNET MURIEL DDTM 06
MME YZIQUEL-GLAHARIC VALERIE DDTM 56

Le SNPAM-CGT dénonce la baisse des taux « PROMUS/PROMOUVABLES » pour le passage au grade sommital du corps. Le taux « PRO/PRO » est de 20 % en 2016 au lieu de 25 % en 2015 ce qui entraîne une diminution de 4 possibilités d'avancement par rapport à 2015.

QUESTIONS DIVERSES :

Application du RIFSEEP aux syndics des gens de mer au 1^{er} janvier 2016 :

Ce nouveau régime indemnitaire appelé « Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) remplacera l'IAT. Il comprendra une Part fixe et éventuellement un complément indemnitaire annuel attribué selon des critères qui ne nous ont pas été présentés.

Selon l'administration il sera : « une opportunité pour les catégories C de voir leur régime indemnitaire évoluer ».

Ce nouveau régime est articulé autour de 2 « groupes de fonctions » :

groupe 1 : gestion comptable, gestion RH de proximité, agent du DCS, ISN, fonctions afférentes au dernier grade du corps

groupe 2 : autres fonctions.

Quatre « socles indemnitaires » sont déterminés en tenant compte des affectations en « administrations centrales » ou « déconcentrées » et des « groupes fonctions ».

Le premier montant attribué pour 2016 à un agent percevant de l'IAT en 2015 résultera du total des indemnités perçues par l'agent.

Le montant attribué à un nouvel entrant dans le corps sera le socle indemnitaire correspondant à sa catégorie.

Le montant d'IFSE variera lors des promotions ou des changements de groupe de fonctions.

Sont maintenues les 900€ annuels supplémentaires pour les agents en postes dans les CSN et les 540€ pour les stationnaires ou les ULAMiens.

La CGT dénonce la mise en place de ce nouveau régime comme elle a dénoncé la mise en place de la Prime de Fonction et de Résultat pour les catégories B et A administratives.

Les Agents n'ont aucune garantie sur le maintien des sommes perçues après le passage à l'IFSE en 2016, une baisse est possible.

Leur IFSE est bloquée durant 4 ans au minimum tant qu'ils ne changent pas de « groupe fonction » ou de mobilité professionnelle ou géographique.

Les textes sur l'attribution du complément indemnitaire annuel prévoient que les agents perçoivent une somme « en sus » au vu de leur façon de servir, et de leur implication professionnelle.

Mise en place de « Parcours Professionnels Carrière Rémunérations » :

L'administration nous présente cette mise en place sous son meilleur jour : « ce qui n'est pris n'est plus à prendre ». En effet, il subsistera 3 grades (C1, C2 et C3) au lieu de 4 actuellement avec des grilles salariales comportant plus d'échelons avec des indices majorés plus importants.

Pour la CGT, ces nouvelles grilles permettent aux agents de gagner un peu plus mais avec des durées de carrières plus longues. Ce n'est pas notre conception des choses. Nous revendiquons des grilles salariales permettant à chaque agent de doubler son traitement entre le début et la fin de sa carrière.



En outre comme indiqué dans notre déclaration liminaire : La CGT de la mer est opposée à une gestion des agents basée sur « les compétences » dans le cadre de la construction de parcours professionnels individualisés et contractualisés au bon vouloir de l'administration.

La CGT de la Mer revendique l'extention des garanties collectives, socle de l'égalité de traitement des agents.

Requalification de C en B :

Pour l'administration, les premiers effets de ce plan aura lieu en 2016. **Contrairement à ce qui a été annoncé à la réunion du 21 octobre 2015 sur la mise en place du plan, la totalité des avancements de toutes les catégories C en B pour 2016 aura lieu par liste d'aptitude.** Le volume envisagé par l'administration fait état de 300 postes en plus pour les SA et de 200 postes pour les TSDD pour 2016 en plus du volume normal de promotions de C en B pour tous les agents du MEDDE.

Le SNPAM – CGT dénonce la volumétrie bien trop faible d'avancement de catégorie C en B. La CGT revendique 6605 postes alors que l'administration en propose 1650.

La CGT revendique que le corps des SGM (600 postes) soit requalifié en B dans sa totalité au vu des missions exercées par les agents.

Les Elus CGT en CAP des SGM